

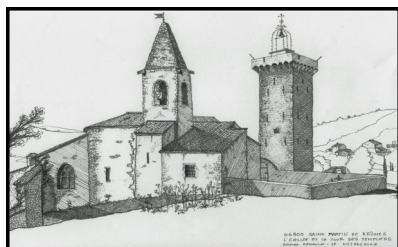
# DU HAUT DE LA TOUR

NOVEMBRE 2018  
N°95



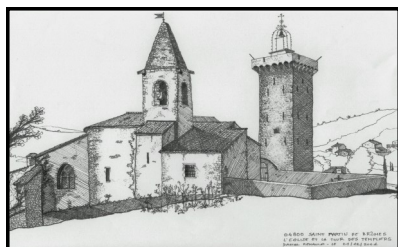
## BULLETIN MUNICIPAL SAINT MARTIN DE BROMES





## SOMMAIRE

|                                                            |      |         |
|------------------------------------------------------------|------|---------|
| <b>Le Mot de Monsieur Le Maire</b>                         | Page | 1       |
| <b>Le Conseil Municipal</b>                                | Page | 2 à 8   |
| Commission Culture, Tourisme et Patrimoine                 | Page | 2       |
| - Journée du patrimoine                                    | Page | 3 à 5   |
| - Restauration du lavoir                                   | Page | 2       |
| - Patrimoine                                               | Page | 3 à 6   |
| Restauration du lavoir : l'implication des Saint-Martinois | Page | 7       |
| Bilan du Musée                                             | Page | 8       |
| Prenez date                                                | Page | 8       |
| <b>Info</b>                                                | Page | 8 à 12  |
| Noël pour tous                                             | Page | 8       |
| Marché de Noël                                             | Page | 9       |
| La Mairie                                                  | Page | 9       |
| L'Agence Postale Communale                                 | Page | 9       |
| Vœux du Maire                                              | Page | 9       |
| Alerte citoyens                                            | Page | 10 à 11 |
| Recensement de la population                               | Page | 12      |
| <b>La Vie du Village</b>                                   | Page | 13 à 17 |
| Multi-Accueils                                             | Page | 13      |
| Les aînés du Colostre                                      | Page | 14 à 15 |
| Comité d'animation socio-culturelle                        | Page | 16      |
| Les pompiers à l'honneur                                   | Page | 16      |
| <b>Un petit coin de poésie</b>                             | Page | 17      |



## Le Mot de Monsieur Le Maire

Saint-Martinoises, Saint-Martinois,

Comme je vous l'avais annoncé lors de mon précédent édito, des travaux importants ont débuté depuis le mois de septembre sur notre commune.

A commencer par la Grand Rue, où, comme vous avez pu le constater, les travaux effectués par l'entreprise Minetto avancent dans le respect des délais prévus.

Comme dans tous travaux, des nuisances sonores et organisationnelles peuvent perturber votre quotidien. Je tenais à titre personnel à remercier tous les riverains pour leur compréhension et leur patience.

La restauration de notre Lavoir Communal a, elle aussi, démarré. Je remercie toutes les personnes qui ont collaboré au chantier participatif organisé par la commune et le Parc Naturel Régional du Verdon. Nous allons redonner vie à ce lieu emblématique de notre petit village qui en avait bien besoin.

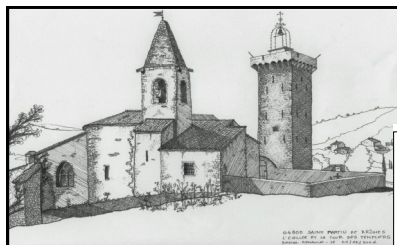
D'autres travaux devraient voir le jour prochainement. Il s'agit entre autres de la reconstruction de notre buvette municipale. Afin de ne pas tout faire en même temps, ces travaux démarreront au début de l'année 2019.

Comme vous pouvez le constater, la municipalité œuvre sans relâche pour votre bien être au quotidien. Nous essayons, du mieux que nous pouvons, avec des moyens financiers plus que limités, à garantir le service public garant de notre démocratie.

Le conseil municipal reste à votre écoute et se rend disponible à toutes vos sollicitations.

Je vous souhaite une excellente lecture.

Votre Maire  
Jean-Christophe PETRIGNY



## Le Conseil Municipal

**Commission Culture, Tourisme et Patrimoine**

## Journée du Patrimoine

Les 16 et 17 septembre se sont déroulées les Journées Européennes du Patrimoine sur la thématique de : « l'art du partage ».

Comme à l'accoutumée, nous avons répondu présent et proposé de découvrir le patrimoine du village selon plusieurs angles.

La visite du musée et de l'église (rendus libre d'accès pour l'occasion) avec un peu plus de 80 visiteurs, sur les deux journées.

Magali Nogier a commenté les lieux.

La découverte du lavoir, son histoire et le programme de restauration a lui aussi remporté un franc succès puisqu'une trentaine de personnes ont participé à cette visite.

Merci aux nombreux villageois qui répondent toujours présents pour ces événements culturels.



Visite du lavoir

## Restauration du Lavoir

Les travaux de restauration du lavoir ont débuté la semaine du 24 septembre. L'entreprise de maçonnerie **Frédéric Rollandin**, intervient la première sur la partie toiture. Elle réalisera aussi les enduits d'étanchéité du lavoir et, ceux des murs.

Dans une seconde phase, l'entreprise Valensolaise « **l'Art du Fer** » réalisera les travaux de ferronnerie.

Enfin, le chantier s'achèvera par la réalisation des enduits à la chaux des murs. Ce chantier participatif de restauration fait appel à la volonté des citoyens.

Nous en profitons ici pour vous solliciter. Ce chantier se déroulera le **vendredi 12 et samedi 13 octobre**. Un pique-nique sera offert par la commune aux participants. Le matériel sera fourni, il faudra être équipé de vêtements de travail.

En participant, outre apprendre à réaliser des enduits traditionnels, vous deviendrez surtout acteur de la restauration de cet élément incontournable du patrimoine local.

Permettez-nous de vous rappeler que le but ultime de cette restauration n'est autre que sa valorisation. Redonner son aspect d'origine au lavoir incitera du respect.

Dans tout ce qu'il a comme résonnance pour nos anciens, nous ne pouvions plus le laisser ainsi.

**Restaurer** afin de valoriser aux nouvelles générations (qui n'ont pas vécu les transformations du XXème siècle) la connaissance des pratiques.

**Restaurer** afin de valorisation à l'échelle de tout un territoire ce patrimoine rural.

**Restaurer** afin de permettre aux nouveaux résidents de comprendre les spécificités d'un lieu et favoriser l'intégration dans le groupe...



## Patrimoine

### **L'élargissement de la traversée du village de Saint-Martin-de-Brômes.**

#### **Première partie : 1867, de la rue des Brégançons à la petite fontaine** **et 1871, du haut de la Grand Rue à la petite fontaine**

En 1867 et 1871, deux chantiers d'envergure furent conduits par les Ponts et Chaussées. Il s'agit de l'élargissement de la traversée du village par la Rue des Brégançons et la Grand Rue.

Ces reprises de voiries s'inscrivent dans un programme de travaux d'ensemble qui vise à la rectification de la route départementale reliant Aix à Digne. Ces chantiers structurants ont été initiés en 1866 par les Ponts et Chaussées du Département des Basses-Alpes. La première tranche des travaux concernait la route des détroits (de Gréoux à Saint-Martin). Trois ingénieurs travaillèrent sur les plans dits « terriers »\*, il s'agit de Messieurs Denis, Küss et Chambrélen. Les plans et courriers de ce programme sont déposés aux archives départementales des Alpes de Haute-Provence (dans la série S).

\*Les Ponts et Chaussées sont un ancien service de l'Etat. Le corps des ingénieurs des Ponts et Chaussées est fondé en 1716 ; le but est d'assurer un véritable réseau routier national à la France. Le recrutement des ingénieurs est assuré par l'Ecole des Ponts et Chaussées. Au cours du temps les missions des Ponts et Chaussées sont élargies (régularisation des rivières, constructions de canaux, travaux portuaires). Le corps devient le principal responsable des travaux publics.

#### Historique des Travaux

\*Qu'est-ce qu'un plan terrier ?

Les plans terriers sont apparus au XVIIIe et ont surtout été utilisés au XVIIIe siècle. Ce sont à l'origine des registres contenant la description des terres et censives dépendant d'un seigneur. Puis le sens s'est élargi et ces plans sont devenus au XIXe siècle des descriptions de terres à des fins de travaux publics.

Signée le 30 juin 1866 par le préfet du département, l'adoption du projet de rectification de la route des détroits a été votée dans sa session de septembre 1866 par le Département. Les travaux se sont achevés en juin 1867. Restait alors à réaliser : la « traverse du village » (Grand Rue et Rue des Brégançons) et le « pont Pinet » (entrée par Gréoux). Un avant-projet est adopté le 28 avril 1868 par l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées. La traversée du village dite dans le projet : « traverse du village » sera traitée en deux phases. La première dans l'année 1868, concerne le chantier de

voirie de la Rue des Brégançons et d'une partie de la Grand Rue. La seconde phase de 1871 touche le haut de la Grand Rue (entrée d'Allemagne jusqu'à la Rue du Logis).

Pour mémoire, rappelons que la route départementale que nous connaissons n'existe pas. Cette route qui évite le village sera réalisée dans les années 1970.

Les parties du texte ici proposées entre des guillemets, correspondent à des extraits des documents originaux.

Dans un premier temps, nous allons envisager les travaux menés depuis la rue des Brégançons jusqu'à la petite fontaine et de la Grand Rue (entrée d'Allemagne) à la petite fontaine. C'est-à-dire toute la partie est de la Grand Rue et la Rue des Brégançons dans son intégralité. Dans le prochain numéro du « Haut de la Tour », nous traiterons du reste de la Grand Rue et du pont de Pinet.

#### Le projet

L'avant-projet des Ponts et Chaussées, permet de découvrir l'état des rues. Le profil en long des deux rues principales du village est « déficient ». « Les pentes et rampes sont presque partout supérieures à 6 % ». La chaussée est formée d'une seule couche de « pierres cassées ». La largeur de la rue varie de 2 m 50 à 7 m. Le projet envisage un élargissement permettant de porter la route à 6 m. minimum de large sur toute sa longueur. Les « coudes brusques » de la rue seront diminués et les pentes seront réduites. Les dépenses à effectuer sont jugées considérables pour corriger cet état.

L'ingénieur note aussi qu'il faudrait tracer une nouvelle route en dessous du village mais qu'à cause des « ressources très modiques du budget du département » cela est impossible. Il conclut : « Le tracé actuel sera encore longtemps conservé ». Le projet prévoit également que l'exécution des travaux soit partielle et successive afin de permettre la continuité de la circulation.

Le tracé des nouvelles rues s'aligne sur les façades. On sent une volonté certaine de faire en sorte de toucher au minimum les maisons. Il reste néanmoins que ce chantier sera très marquant pour le village.

### Formalités

Vu l'importance de ces travaux pour les riverains : une indemnisation est prévue. Le montant des indemnités prend en compte les travaux d'aménagement qui sont nécessaires à chacune des habitations concernées (reconstruction ou/et aménagement). Les montants alloués sont donc variables et réglés au cas par cas. Les différents sont traités directement par les ingénieurs des Ponts et Chaussées.

L'enquête publique a fait remonter huit réclamations particulières de propriétaires pour « le dommage que leur occasionnera le baissement du sol au droit de leur immeuble ». Afin de régulariser la situation une visite sur les lieux a été organisée. Ce sont huit propriétaires pour qui l'on n'avait pas prévu d'indemnisation. Quatre d'entre eux retirent leur réclamation suite à la proposition faite de construire des escaliers. Un propriétaire déclare même que sa demande d'indemnisation n'a pas de raison d'être puisque le niveau du sol n'est pas modifié au droit de sa porte d'entrée. Trois autres acceptent le montant de l'indemnité proposée.

Le projet ne voit donc naître aucune opposition et les problèmes particuliers de forme résolus. Dans le fond, il semble faire l'unanimité.

La maison du maire (point n° 14 du plan ; fig 2), « a plutôt à gagner qu'à perdre à l'exécution des travaux ». En effet, libérée de la possibilité de construction en vis-à-vis, en somme « elle gagne une façade ». Toute une série de fenêtres seront ouvertes sur ce côté. Vu le mauvais état de l'habitation, le propriétaire « annule l'inconvénient résultant de l'abaissement du sol devant la porte d'entrée de la remise actuelle ».

Concernant les maisons n° 197, 198 et 199 (n° du plan ; fig 4), le projet prévoit la construction d'escaliers. L'accès jusqu'alors se faisait par une « ruelle muletière ». Pour l'ingénieur, le fait de leur proposer un accès par une rue « charretière » présente un avantage certain. Des indemnités ne sont pas prévues car les escaliers seront construits durant les travaux aux frais du département.

Pour conclure au chapitre de l'enquête publique, il est précisé qu'une somme de 900 francs est prévue dans l'estimation du projet « pour parer aux demandes éventuelles d'indemnités analogues à celles de l'enquête ». Par exemple le 2 mai 1872, 45 francs sont alloués à la dame Pascal Emilie veuve Lautier, pour la construction de cinq marches d'accès à son habitation et le démontage et remontage de sa porte. (n°11 du plan fig 3)

### Le plan du chantier

Le plan des travaux nous renseigne sur la nature des parcelles, les propriétaires, le tracé de l'ancienne rue et celui de la nouvelle avec son dimensionnement et la numérotation cadastrale. On découvre un autre visage du village...

Pour mener à bien ce chantier, 45 propriétaires rétrocédèrent au Département une partie de leur parcelle (voire exceptionnellement la parcelle entière) et ce, sur la totalité du tracé des nouvelles rues.

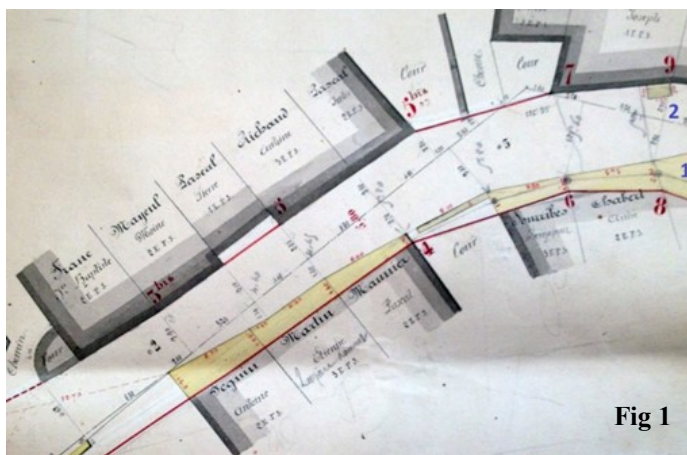


Fig 1

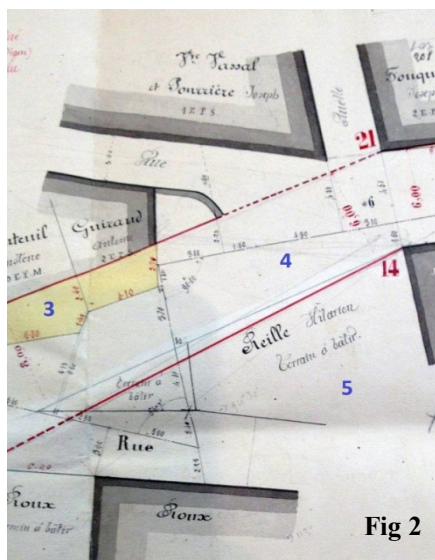
La nature des parcelles est indiquée : en sol, terrain à bâtir, cour, jardin, inculte d'une part, ce qui laisse supposer qu'elles n'étaient pas construites et d'autre part comme : « cloaque », hangar, poulailler, terrasse, cour, grenier ou écurie.

Le nouveau tracé est figuré en rouge tandis que les parties touchées par l'alignement sont présentées en jaune. Les parcelles d'habitats sont aussi concernées par ces travaux ; cependant nous ne pouvons être certains qu'à cette époque elles étaient réellement habitées. Ces travaux sont très invasifs car il s'agit de façades démolies et rebâties. Où ont habités ces riverains pendant la durée des travaux ?

### Depuis l'entrée d'Allemagne par la Rue des Brégançons jusqu'à la petite fontaine

Dans la partie la plus orientale de la Rue des Brégançons c'est tout le côté droit qui est aligné. Toutes les maisons à droite de la rue voient leurs façades reculées. Pour certaines (1), le recul se fait de plus de 4 m. Fig 1

Sur le côté gauche, seulement deux maisons sont touchées. Le niveau de la rue ayant été abaissé, on prévoit des escaliers pour leur accès (2).



Dans la seconde partie de la Rue des Brégançons (à partir de la descente) ce sont trois maisons (coté gauche) qui font l'objet de l'alignement. Il s'agit notamment de l'ancienne épicerie (notre actuel salon de coiffure, 3) auquel on prend en moyenne 2 m. de profondeur. Fig 2

A cet endroit, l'alignement des ces maisons permet d'élargir le passage vers la Grand Rue (4). Il apparaît plus étroit, son tracé est droit et certainement plus raide. Le chantier de 1871 achèvera ce passage. Deux murs et un lacet permettront d'amenuiser la pente. Par ailleurs, on note sur le plan de 1868 la parcelle de Mr Hilarion Reille (5) à droite dans le passage est inscrite comme : « terrain à bâtir ». A la lecture de l'enquête publique on découvre que « l'administration » a acquis cette parcelle, afin d'aménager la jonction des deux rues. Le terrain est aménagé d'un mur de soutènement.

Extraits du plan terrier des Ponts et Chaussées de 1867 - image : Arch. Départ. AHP.

### Depuis l'entrée d'Allemagne par la Grand Rue jusqu'à la petite fontaine

Cette partie de la voirie de Saint-Martin a été réalisée dans une phase postérieure, en 1871.

Dans la partie, la plus orientale de la Grand Rue, c'est bien une image de ruines et d'insalubrité que nous avons (Si l'on se réfère au terme « cloaque » utilisé pour certaines parcelles et qui désigne des zones insalubres, malsaines, nauséabondes et recevant les eaux usées). Ce qui va servir d'assise à la Grand Rue est donc un espace insalubre et peu exploité par les propriétaires ou riverains. Indirectement, ces travaux font référence à la salubrité publique. Rappelons que c'est dans le milieu du XIXe siècle que cette notion de salubrité publique fit son apparition. Afin de lutter contre les épidémies, les communes se dotèrent de belles fontaines et lavoirs mais aussi de bains et de l'éclairage publics. Supprimer ici ces espaces insalubres, servant certainement de dépotoirs, tend à aller dans le sens de ce qui se fait à l'époque en France.

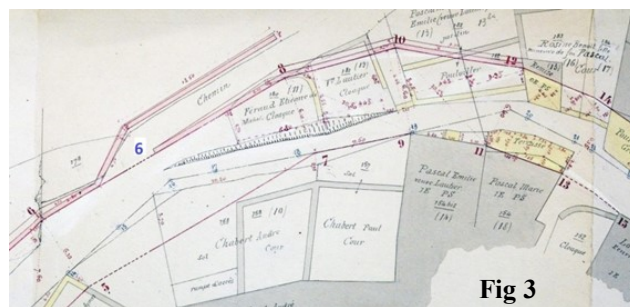


Fig 3

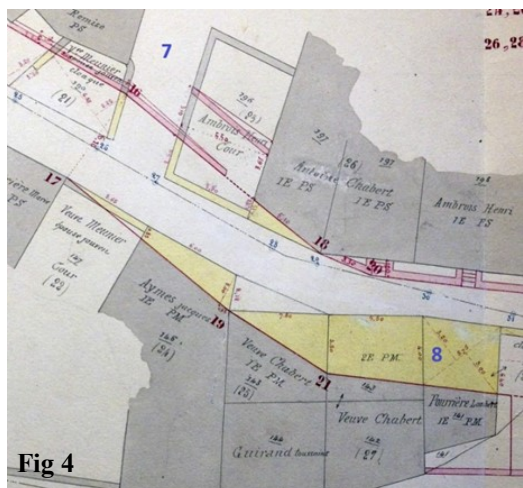
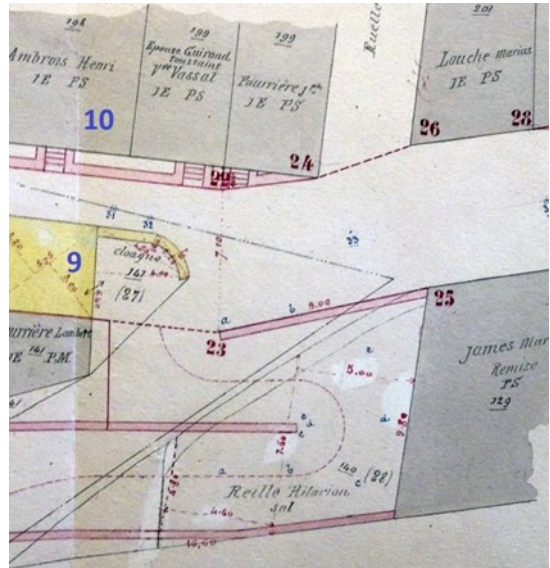


Fig 4

Avant d'aborder le premier virage, la rue est aménagée sur le rocher, en aplomb de falaise, dominant le pont sur le Colostre. Dans cette partie un mur est aménagé le long de la voie et parfois en soutènement de la route. Les ingénieurs des Ponts et Chaussées prévoient un petit chemin en pente raide qui conduit directement vers la place. Ce chemin existe sûrement déjà ; mais il s'agit là de le formaliser (6) fig 3. Le plan terrier montre la construction de deux murs de soutènement le long de ce passage. Il en va de même pour la traverse plus loin (traverse sans nom). Elle existe déjà, car elle est aussi dessinée sur le cadastre napoléonien de 1826 ; on fixe une situation existante (7) fig 4. Le côté droit de la Rue est fortement impacté. Quatre façades sont reculées jusqu'à 4 m. (8).



Plus loin, un renforcement est réalisé par la place prise d'une parcelle, sur 4 m de large. En 1902, cet espace sera aménagé de la « petite fontaine » (9). Cette fontaine de quartier fut bien des fois souhaitée par les Saint-Martinois à leur maire (les délibérations du Conseil municipal le signalent). Grâce à cette emprise de la Grand Rue faite sur le domaine privé quelques années auparavant, l'espace est créé. La fontaine s'adossera au mur de soutènement. Tandis qu'en face, les maisons sont dotées d'escaliers (dûs à l'abaissement du niveau de la rue) et de petites terrasses en avant de leurs façades (10).



Extraits du plan terrier des Ponts et Chaussées de 1871- image : Arch. Départ. AHP.

### Pour conclure,

Cet aménagement outre de nous donner une image de la partie est de la Grand Rue et de faire un état des lieux de la traversée du village avant les travaux, nous montre aussi la création de l'artère principale de circulation d'alors, telle que nous la connaissons encore aujourd'hui.

La largeur prévue de la nouvelle Grand Rue oscille entre 6,10 et 6,40 m. là où elle faisait alors seulement entre 4 et 5 m. Avant ce chantier d'élargissement, la route départementale empruntait la rue des Brégançons puis rattrapait la Grand Rue au niveau de la petite fontaine. En effet, les carrioles ou les diligences avaient de plus faibles largeurs. L'émergence de l'automobile et le développement des moyens de transport vont rendre nécessaire cet aménagement.

La suite de la partie est de la Grand Rue au prochain numéro...



Extraits du plan cadastral de 1826 feuille du village-image : Arch. Départ. AHP.

### Le cadastre napoléonien

En 1802, un premier cadastre est décidé, vite remplacé en 1807, par ce que l'on nomme : le cadastre parcellaire français.

Les travaux ne s'achèveront vraiment qu'en 1850. A partir des années 1930 des travaux de révision eurent lieu. Ce cadastre dit « napoléonien » continu d'être la référence utile à tous

### Sources :

« Rectification de l'entrée de la traverse de Saint-Martin-de-Brômes », Plan de 1867 et 1871 *Archives des Ponts et Chaussées département des Basses-Alpes*, série S n° 168, 615 des Arch. Départ. 04.

Plan cadastral napoléonien de 1826 Beauduen, Section D, le village (consultable en ligne sur le site des Arch. Départ. 04 : [archivesenligne.archives04.fr](http://archivesenligne.archives04.fr)).

Images de l'article, avec l'aimable autorisation des Archives Départementales

Archives Départementales des Alpes de Haute-Provence-2 Rue du Trélus-04000 DIGNE-LES-BAINS

**Laurence Dépieds**



## Restauration du lavoir : l'implication des Saint-Martinois

Plus d'une dizaine de personnes se sont retrouvées au lavoir les vendredi 12 et Samedi 13 octobre dans le cadre d'un chantier participatif. Pas question de bugade ! Le but était de découvrir la technique des enduits à la chaux, tout en participant à la restauration des murs du lavoir communal.

Sous l'impulsion du Parc naturel régional du Verdon et de sa technicienne *es* techniques anciennes : Marjorie Salvarelli, ce chantier a reçu un vif succès, accueillant des voisins Esparonnais et Roumoulins et de nombreux Saint-Martinois.

L'apprentissage et la formation à cette technique ancestrale et traditionnelle des enduits à la chaux, ont été l'occasion de devenir « acteur » dans le premier sens de terme de la restauration d'un élément incontournable du Patrimoine.

Mis en scène par le formateur agréé du Parc et entrepreneur local Frédéric Rollandin, durant deux belles journées d'automne, la ruelle du lavoir a été fort animée. L'occasion de redécouvrir ce petit édifice et de travailler en groupe. La tâche en devient alors plus agréable et plus facile.

Nous en profitons pour remercier chaleureusement tous-tes les participants-es, pour ces journées qui resteront longtemps dans la mémoire de chacun et qui ont grandement contribué à redonner ses lettres de noblesse au lavoir Saint-Martinois.

Un grand merci à tous-tes



Belle brochette !



L'équipe (pas au complet) en fin de chantier

## Bilan du Musée

Un grand merci à Magali Nogier qui a assuré l'accueil et les visites durant tout l'été au musée et à l'église.

Cette année le nombre de visiteurs a atteint quasiment les 1200 personnes, soit l'équivalent de l'an dernier.

Remercions également Fabienne Gallice du Pôle des Musées de la DLVA qui accueillent toute l'année les groupes de visiteurs au Musée.

A noté aussi que cette année une guide de pays a permis de faire des visites du village et de l'église.

Le musée a fermé ses portes pour les Journées du Patrimoine après avoir reçu plus de 80 personnes.

## Prenez date

### Conférence

Conférence sur les mottes castrales et les premières fortifications du Moyen-Age d'Allemagne-en-Provence et du territoire de Saint-Martin-de-Brômes par

**Daniel Mouton** de l'université d'Aix-en-Provence.

**le vendredi 23 novembre à 18h salle polyvalente**

entrée gratuite



Une autre vie s'invente ici



### La Commission

## INFO

## Noël pour tous

Cette année, le Noël des enfants aura lieu le samedi 15 décembre 2018. Ils ont reçu une invitation pour assister à une séance de cinéma.

Le Père Noël, sera également présent ce jour là.

Comme le veut la tradition, les colis gourmands seront offerts à nos aînés de plus de 70 ans le 11 décembre 2018. Les invitations vont être envoyées dans les prochains jours.

## Marché de Noël

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 15 décembre à partir de 10 heures devant la salle des fêtes. Vous trouverez de nombreux stands et vous pourrez déguster sur place à midi des huitres, des hamburgers au foie gras et d'autres gourmandises.

Le soir, pour terminer cette journée dans la bonne humeur, nous vous proposons un repas dans la salle des fêtes. Vous aurez prochainement tous les renseignements par affiches et flyers.

Espérant vous voir nombreux pour faire vivre notre petit marché de Noël.

Action Martinoise - Association des artisans-commerçants de Saint-Martin-de-Brômes.

## La Mairie

La Mairie vous accueille :

- du lundi au mercredi de 8h00 à 12h00
- du jeudi au vendredi de 13h30 à 17h30

Le bureau de l'urbanisme vous accueille :

- le lundi de 8h00 à 12h00
- le vendredi de 13h30 à 17h30

## L'Agence Postale Communale

L'Agence Postale Communale vous accueille dans les locaux de la Mairie :

- du lundi au mercredi de 8h30 à 11h30
- du jeudi au vendredi de 14h00 à 17h00

Vous pouvez :

- **Acheter** : vos timbres-poste, des enveloppes prêt-à-poster, des emballages colissimo
- **Déposer** : vos envois postaux
- **Retirer** : vos lettres recommandées et vos colis
- **Effectuer** des opérations financières de dépannage : retrait et dépôt d'espèces dans la limite autorisée...

## Vœux du Maire

La traditionnelle cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 18 janvier 2019 à 18h30 dans la salle polyvalente.



## Alerte Citoyens



La commune a souscrit au programme

### « Alerte Citoyens ».

Il s'agit d'un dispositif d'alerte, de prévention et d'information pour les collectivités à destination des citoyens. Cela nous permettra de vous informer plus directement, simplement et aussi plus rapidement via votre téléphone par SMS ou par votre boîte mail.

Nous nous sommes souvent aperçus que les informations sur les panneaux n'étaient soit pas bien identifiées, soit pas vues du tout !

Ce service est complètement gratuit pour vous, il suffira de vous y inscrire via notre site internet :

[www.saint-martin-de-bromes.fr](http://www.saint-martin-de-bromes.fr)

Vous aurez alors la possibilité de choisir les informations que vous souhaitez recevoir.

Si vous avez besoin de renseignements à ce sujet n'hésitez pas à nous contacter, via l'élu référent au 06 45 65 15 40.



### Mieux communiquer avec nos citoyens

Chers habitants,

Grâce à un système innovant, la mairie va pouvoir vous diffuser rapidement et gratuitement des alertes et des informations sur votre téléphone, et ce en fonction de vos centres d'intérêt.



Risques météorologiques, pannes électriques, inondations, travaux de voirie, perturbations des transports scolaires ou bien communication de dates de manifestations (cérémonies, réunions publiques...) sont autant d'événements pour lesquels vous souhaitez être informés.

Afin de bénéficier gratuitement de ce service d'alertes et d'informations, merci de vous rendre sur le site Internet **de votre mairie** ou sur le site **[www.alertecitoyens.com](http://www.alertecitoyens.com)**.

Vous pouvez compléter le coupon réponse au verso et le retourner en mairie.

Vous pouvez également vous inscrire directement en mairie.

La mairie.



L'information gratuitement et directement dans votre poche !

GRATUIT

**Coupon-réponse à renvoyer en mairie**

|             |                      |
|-------------|----------------------|
| Nom         | <input type="text"/> |
| Prénom      | <input type="text"/> |
| Téléphone   | <input type="text"/> |
| E-mail      | <input type="text"/> |
| Adresse     | <input type="text"/> |
| Code postal | <input type="text"/> |
| Commune     | <input type="text"/> |

**Citoyen supplémentaire**

|           |                      |
|-----------|----------------------|
| Nom       | <input type="text"/> |
| Prénom    | <input type="text"/> |
| Téléphone | <input type="text"/> |
| E-mail    | <input type="text"/> |

**Je souhaite également recevoir les informations suivantes :**

- ☐ Vie de la commune (Fête des voisins, brocante, arbre de Noël...)
- ☐ Réseaux de distribution (Électricité, eau, Internet, téléphone...)
- ☐ Risques météorologiques (Inondation, canicule, tempête...)
- ☐ Circulation, stationnement (Travaux, accidents, routes barrées...)
- ☐ Vie scolaire (Informations diverses...)
- ☐ Sécurité (Informations diverses...)

Le service « Alerte Citoyens » est un service gratuit. Conformément à la loi 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, vous avez un droit d'accès et de rectification sur simple demande auprès de la mairie concernant les données et la finalité du traitement.

Vous pouvez vous désinscrire en utilisant le site Web ou auprès de votre mairie.

Les données collectées ne seront en aucun cas transmises à des tiers pour une utilisation commerciale.

Ce service est édité par la société OLTYS SAS, 5 rue de Maidstone 80 000 Beauvais

Ne pas jeter sur la voie publique.

**L'information gratuitement et directement dans votre poche !**

**Recensement de la population 2019**



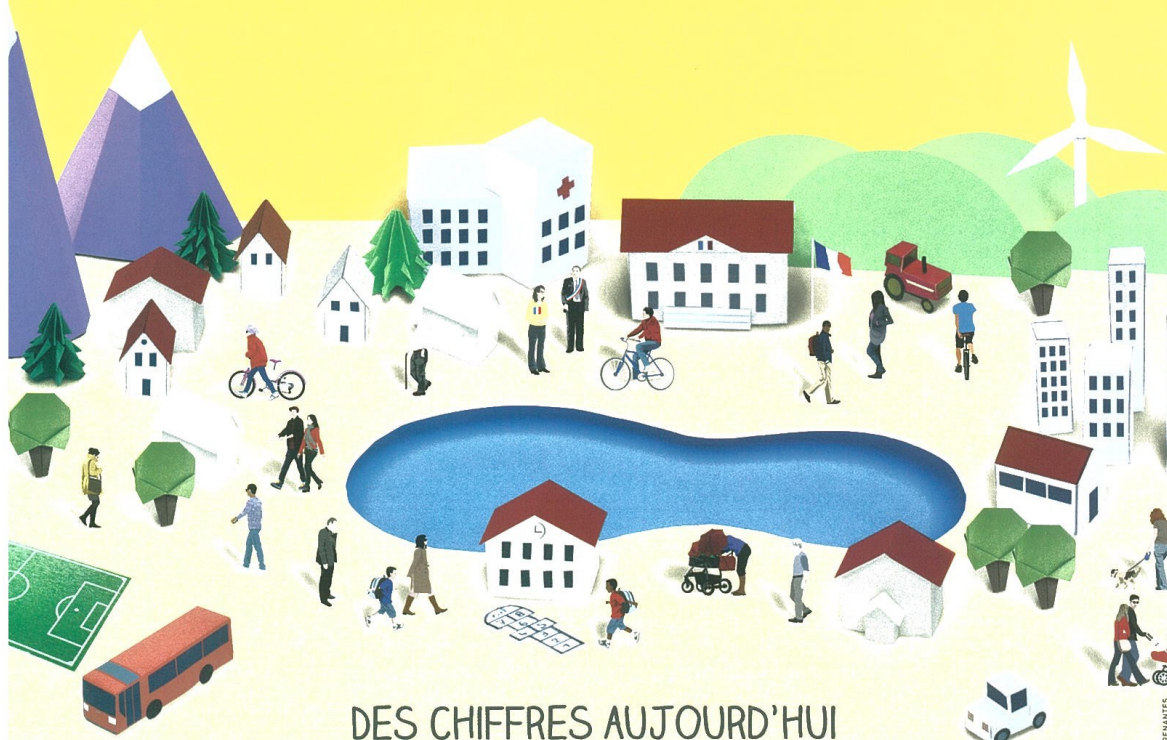
# RECENSEMENT

de la population 2019

**Répondez sur internet,  
c'est encore plus simple**

**le-recensement-et-moi.fr**

Du 17 janvier au 16 février 2019

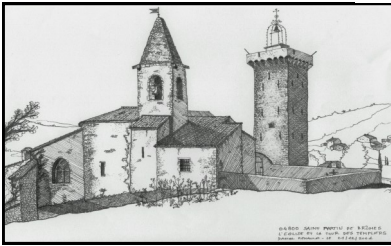


**DES CHIFFRES AUJOURD'HUI  
POUR CONSTRUIRE DEMAIN**



Insee & votre commune





## La Vie du Village

### Multi-accueils



C'est la rentrée à la crèche de Saint Martin !! Nous avons vu partir nos « grands » avec un peu d'émotion pour l'école..... mais nous accueillons avec joie les plus jeunes qui profitent avec entrain des activités et jeux divers qui leur sont proposés dans un cadre chaleureux et familial.

Les beaux jours qui continuent leurs permettent de bénéficier encore un peu du jardin avec sa structure et ses nombreux jeux d'extérieur, tout cela en apprenant au quotidien à vivre ensemble, à se respecter les uns les autres et protéger les plus petits : un sacré programme !



N'hésitez à venir nous rencontrer, nous vous accueillerons avec plaisir.

A bientôt, les responsables



## LES AINÉS DU COLOSTRE

**Le Bureau vous informe des activités de septembre 2018 à janvier 2019**

|                                                      |         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|------------------------------------------------------|---------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mardi<br>18 septembre                                | 12h00   | <p>Déjeuner au restaurant La Fontaine à Saint-Martin de Brômes</p> <p>Kir<br/>Beignets de courgettes sauce tartare<br/>Gigot d'agneau, gratin dauphinois et légumes<br/>Croustillant de fruits frais<br/>Café<br/>Vin rouge et rosé (1/4 de litre par personne)</p> <p>Prix : 25 € par personne</p> <p><b>Date butoir d'inscription chez Nicole Pianetti : mardi 11 septembre, chèque libellé au nom de « Restaurant La Fontaine »</b></p>                                                                                                                                                                                                              |
| Du jeudi<br>13 septembre<br>au mardi<br>18 septembre | Semaine | <p>Voyage organisé par la Fédération départementale en Italie « Découverte des perles de la Campanie » : Naples, Capri, Pompéi, etc.</p> <p>Prix : 730 €</p> <p><b>Complet</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Jeudi<br>20 septembre                                | Journée | <p>Pétanque à la mêlée organisée par la Fédération Départementale à Oraison.</p> <p>8h00 : co-voiturage au départ de Saint-Martin de Brômes.<br/>9h30 : début de la compétition.<br/>12h00 : pique-nique ou restaurant.<br/>13h30 : reprise de la compétition.</p> <p>Inscriptions chez Nicole Pianetti (04 92 72 74 33)</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Mardi<br>9 octobre                                   | Journée | <p><i>Pour les membres du Bureau uniquement : journée des Présidents à Peipin.</i></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Mardi<br>16 octobre                                  | 12h00   | <p>Repas des anniversaires dans la salle polyvalente de Saint-Martin de Brômes.</p> <p>Détails du menu dans un prochain courrier.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Jeudi<br>15 novembre                                 | Journée | <p>Journée de l'Amitié organisée par la Fédération Départementale à Volx</p> <p>Co-voiturage : se renseigner auprès d'un membre du Bureau.</p> <p>Déjeuner :</p> <p>Pain à la truite et truites fumées et sa rouille maison<br/>Mignon de porc braisé aux cèpes, mini gratin de pommes de terre au Mont d'Or, fagot d'asperges au lard.<br/>Bleu d'Auvergne sur lit de verdure<br/>Saint Honoré revisité<br/>Café<br/>Vin rouge et rosé à discrétion</p> <p>Spectacle de grande qualité assuré par le cabaret Music Hall<br/>Frankie Folies de Venelles</p> <p>Prix : 32 € par personne</p> <p><b>Date butoir d'inscription : mardi 30 octobre.</b></p> |

|                          |       |                                                                                                                                                                                                                           |
|--------------------------|-------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dimanche.<br>18 novembre | 15h00 | Super Loto d'Hiver dans la salle polyvalente de Saint-Martin de Brômes.<br>Nombreux lots.<br>Super gros lot.                                                                                                              |
| Dimanche<br>9 décembre   |       | A 15h00 au Silo à Marseille : Anne Carrère chante Edith Piaf.<br>Prix : 53€, autocar (heure de départ à confirmer ultérieurement) et spectacle compris.<br><b>Il ne reste qu'une place à prendre <u>immédiatement</u></b> |
| Mardi<br>11 décembre     | 12h00 | Repas de Noël dans la salle polyvalente de Saint-Martin de Brômes.<br>Détails du menu dans un prochain courrier.                                                                                                          |
| Mardi<br>8 janvier 2019  | 15h00 | Gâteaux et galettes des Rois dans la salle polyvalente de Saint-Martin de Brômes.                                                                                                                                         |
| Mardi<br>22 janvier 2019 | 10h30 | Assemblée Générale dans la salle polyvalente suivie d'un apéritif offert par le Club<br>.                                                                                                                                 |

A partir du mardi 4 septembre, chaque mardi à 14h30 :  
rencontres amicales dans la salle polyvalente, jeux divers, goûter.

Les inscriptions à toutes les activités et / ou repas sont reçues

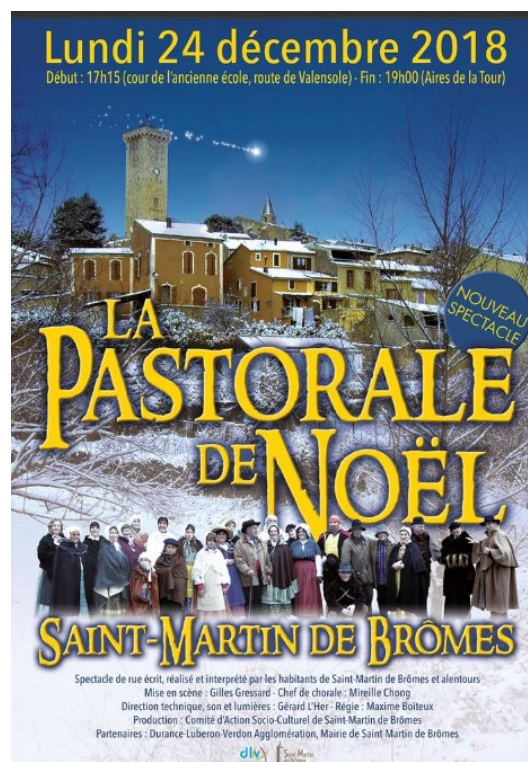
à Saint-Martin de Brômes  
au 04.92.72.74.33 (Nicole Pianetti)  
ou  
à Allemagne-en-Provence  
au 04.92.77.43.39 (Marcel Erminelli)



## COMITE D'ANIMATION SOCIO-CULTURELLE (EX FOYER RURAL)

### ÉVÉNEMENTS D'ICI LE 31 JANVIER 2019

- 1) La Pastorale du 24 décembre 2018
- 2) L'assemblée générale qui est fixée au Samedi 19 janvier 2019 à 18h00 dans la Salle Polyvalente



### Les pompiers à l'honneur

**Saint-Martin-de-Brômes**

## LES POMPIERS À L'HONNEUR

**L**e centre de secours/caserne de pompiers de Saint-Martin de Brômes affiche un grand sourire. Sa sympathique équipe s'est vu récompensée de sa longévité et de son efficacité. Ainsi quatre des leurs ont reçu la médaille de l'ancienneté (dix ans de service) : Myriam Matowski, Jérémie Féraud, Fred Zanutel et Julien Fambon. En présence du

maire de Saint-Martin de Brômes, de son adjointe Jocelyne Renoux et de l'ancien-pompier figure emblématique de Saint-Martin de Brômes, Francis Burle.

Lors de cette même cérémonie, un certain nombre d'avancements ont été annoncés : le sapeur-pompier 1<sup>er</sup> classe Julien Fambon a accédé au grade de caporal. Le caporal-chef Éric

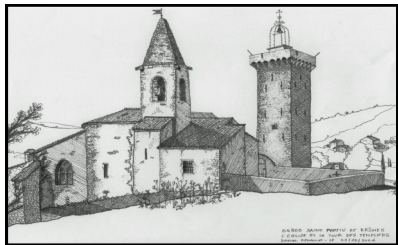
Nicolas a été nommé au grade de Sergent. Le caporal Yves Saussez a reçu le grade de sous-lieutenant infirmier.

Et l'adjutant-chef Jean-Paul Jouve a vu ses fidèles services de responsable des sapeurs-pompiers récompensés par le grade de lieutenant (officier).

**Pierre-André ARÈNE**







## UN PETIT COIN DE POESIE

### IN MEMORIAM

Ici, à Saint Martin de Brômes  
Ce petit village riverain du Colostre,  
Qui ne connaît pas Michel Robert,  
Dit « Tchèou » par les boulomanes et chasseurs ?

Et aussi bien pour tous les bons pêcheurs.  
Intarissable avec sa faconde,  
Contant de sa voix calme ses anecdotes  
Dont il ravissait ainsi tout son monde.

Dans le Colostre aux blanches ondes,  
Dès son plus jeune âge, armé de sa canne  
Appelée ici, à tort, bambou de Provence,  
Ayant attaché à une ficelle, un ver,

Déjà, il écumait sa belle rivière  
De ces jolis poissons, gardons et ablettes  
Pour la plus grande joie de sa mère,  
En faisant une bonne friture à ses frères.

En ce temps-là, on laissait faire,  
Les enfants pêchaient, calaient des pièges  
Pour attraper les rigaüds et les merles.  
En cela, Tchèou était passé maître.

Il aimait bien aussi aller jouer aux billes,  
Et, avec ses copains, courir après les filles.  
Plus tard, le grand-père lui donna son fusil,  
La chasse, alors, s'est emparée de lui.

Il aima plus la colline que la rivière,  
Avec son père, grand chasseur de lièvres,  
Accompagné de Max et Dédé, ses frères,  
Tchèou devint le meilleur chasseur du cru.

Tous les jours, derrière leurs petits beagles,  
On les entendait tirer dans la garrigue.  
Mais, la chasse, c'est vraiment épuisant,  
Et puis, c'est un temps mort à la fermeture.

C'est là qu'il s'éprit du jeu de boules,  
Cette passion fut la plus forte de toutes,  
Après sa canne à pêche et son fusil,  
Au début, il n'en dormait quasi plus.

Mais, s'il s'adonnait à ses plaisirs,  
Comme tout le monde, il travaillait.  
Sur les routes, il était le cantonnier  
Et cassait des pierres sous la canicule.

Et l'hiver, il déneigeait les routes.  
A ce train, la vie passe vite et s'écoule,  
Elle n'épargne ni les chasseurs, ni les chasseurs de boules,  
Et encore moins les cantonniers fourbus.

Hélas, ce matin, Tchèou a cassé sa pipe.  
On ne le verra plus sur le jeu de boules,  
Mais, à Saint Martin, on parlera toujours de lui,  
Ici, il demeurera « Roustido » pour la vie.

Mais comme il nous manque, cet ami !

Edmond Pierrazzi

